

CHAMPIONNAT DU SUD 2019

TROPHEE DU SUD KFS 2019



REGLEMENT SPORTIF

Les Ligues de Karting Occitanie-Méditerranée, Occitanie/Pyrénées et Nouvelle Aquitaine Sud organisent, avec le concours de la FFSA, le Championnat du Sud 2019 et le Trophée du Sud KFS 2019.

Les trois Ligues de Karting sont responsables de l'organisation de ce Championnat et de ce Trophée.

Ces Championnats se déroulent en une série de 4 épreuves, sur une période allant du 09 Mars au 02 Juin 2019. Les épreuves se dérouleront en Occitanie-Méditerranée et Occitanie/Pyrénées.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat et ce Trophée seront organisés conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

REGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

PRINCIPE ET DEROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS

Dates	Lieu	Ask
09 & 10 Mars 2019	Pole mécanique Alès	ASK cévenole
30 & 31 Mars 2019	Belmont sur Rance	ASK Aveyron
27 & 28 Avril 2019	Lavelanet	ASK KCPOM
01 & 02 Juin 2019	Ganges	ASK La Séranne

5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

Permis d'organisation FFSA N° CK11

6a) Chaque compétition comportera : Essais qualificatifs, manches qualificatives et une finale, les positions au départ de la finale seront déterminées par le classement des manches qualificatives.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée
Manches Qualificatives au nombre de 3	Toutes catégories	10km par temps sec 8km par temps de pluie
Finale	Minime Autres catégories	14km par temps sec 11km par temps de pluie 17km par temps sec 14km par temps de pluie

CLASSEMENTS

7a) Attribution des points pour le classement au championnat de ligue.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat du Sud et/ou du Trophée du Sud KFS, peut marquer des points.

Le mode d'attribution des points servant au classement du Sud et/ou du Trophée du Sud KFS sera le suivant :

Le classement des manches qualificatives et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1^{er}	19 points au 7^{ème}	13 points au 13^{ème}	7 points au 19^{ème}
40 points au 2^{ème}	18 points au 8^{ème}	12 points au 14^{ème}	6 points au 20^{ème}
32 points au 3^{ème}	17 points au 9^{ème}	11 points au 15^{ème}	5 points au 21^{ème}
26 points au 4^{ème}	16 points au 10^{ème}	10 points au 16^{ème}	4 points au 22^{ème}
22 points au 5^{ème}	15 points au 11^{ème}	9 points au 17^{ème}	3 points au 23^{ème}
20 points au 6^{ème}	14 points au 12^{ème}	8 points au 18^{ème}	2 points au 24^{ème}
1 point du 25^{ème} et au-delà.			

Le pilote ayant réalisé la pôle position se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Préambule : Une épreuve = deux résultats (Manches qualificatives et Finale).

Le Championnat du Sud et le Trophée du Sud KFS, comptent 4 épreuves soit 8 résultats.

Concernant le Championnat du Sud : Le classement final sera établi sur la base des 8 résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus. Tout pilote participant à **au moins deux épreuves** sera classé.

Concernant le trophée du Sud KFS : Le classement final sera établi sur la base des 7 résultats obtenus plus l'ensemble des points bonus. Tout pilote participant à **au moins deux épreuves** sera classé.

7b) Disqualification :

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

7c) Classement général final du Championnat du Sud et du Trophée du SUD KFS

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final. Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS marquera des points. Sauf dans le cas d'une disqualification de la manifestation et dans le cas où il ne serait pas en conformité avec les articles 10e à 10I du présent règlement.

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro point en manches qualificatives et en finale.

NB : Un classement séparé de la catégorie KZ2 sera établi (KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman).
Un classement séparé sera établi pour la catégorie Senior, Master, Gentleman.

Les 4 épreuves du Championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS sont : Alès, Belmont sur Rance, Lavelanet et Ganges.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats (8 pour le championnat du Sud et 7 meilleurs pour le Trophée du Sud KFS), le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

A l'issue de chaque épreuve du Championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS, un classement général provisoire sera publié sur les sites www.karting-sud.com, www.karting-midipyrenees.fr, www.ffsa-occitanie-mediterranee.com et www.karting-aquitaine.fr

A l'issue des quatre épreuves du Championnat du Sud et du Trophée du Sud KFS, un classement final sera établi et publié sur les sites www.karting-sud.com, www.karting-midipyrenees.fr, www.ffsa-occitanie-mediterranee.com et www.karting-aquitaine.fr

La responsable du Championnat du Sud est Mme Patricia FARGUES
Le responsable du classement du Trophée du Sud est M. Serge TERRASSE

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Le Championnat du Sud et/ou du Trophée du Sud KFS seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2019, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

PILOTES ADMIS

Le Championnat du SUD et le Trophée du Sud KFS, sont open. Tout pilote d'une autre ligue peut y participer

Dans le cas d'un changement de catégorie en cours de saison, le pilote sera classé dans chacune des catégories auxquelles il aura participé.

KARTS ET MATERIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Minime	IAME Gazelle	Un	<u>Oui</u>
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	<u>Oui</u>
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	<u>Non</u>
Senior/Master/Gentleman	IAME X30 rl tag c	Deux	<u>Non</u>
KZ2 Senior/KZ2Master/KZ2Gentleman	CIK-FIA	Deux	<u>Non</u>

Pour **les catégories coupes de marque**, le règlement 2019 de la coupe de marque sera appliqué.

CHASSIS - MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet et Nationale (voir tableau ci-dessus).

10c) Pour les catégories Minime, Cadet et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante.

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

10e) Achat / Réservation.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement lors de la première épreuve du Championnat de Ligue à laquelle il participera, avoir acheté à l'organisation l'ensemble des pneumatiques slick autorisés dans sa catégorie pour la totalité des épreuves du Championnat de Ligue.

Concernant les pneus pluie, le pilote pourra se fournir où il veut.

Les pneumatiques slick devront être réservés et/ou achetés sur le site www.karting-midipyrenees.fr

Pour bénéficier des tarifs de vente affichés, les réservations de pneumatiques devront parvenir par tout moyen à l'organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course (J-10). Toute réservation au-delà de cette date (à partir de J-9), impliquera une majoration de 30 € du montant de vente des pneumatiques.

Les pneus seront scannés et distribués en parc assistance.

10f) Tout pilote qui participera à une course avec ses pneumatiques slick (neufs ou usagés) non achetés à l'organisation, **ne sera classé ni à la course, ni au Championnat du Sud et/ou Trophée du Sud KFS.**

10g) Nombre.

Les pilotes disposeront dans les catégories suivantes :

KFS 145 Kg. KFS 160 Kg:

De deux trains de pneumatiques (quatre avant et quatre arrières) en gestion libre pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

Minime et Cadet :

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud (pour les épreuves 2, 3 et 4).

Nationale

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud (pour les épreuves 2, 3 et 4).

Un seul train de pneumatiques pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques (deux avant et deux arrières) pluie usagé.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

X30 Junior

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud (pour les épreuves 2, 3 et 4).

Un seul train de pneumatiques pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques (deux avant et deux arrières) pluie usagé.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open :

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé mais obligatoirement ayant été utilisé lors d'une précédente épreuve du Championnat du Sud (pour les épreuves 2, 3 et 4).

Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrières).

Deux pneumatiques de secours slick sont autorisés pour l'ensemble des quatre (4) épreuves et achetés à l'organisation.

Deux pneus de secours pluie sont autorisés pour l'ensemble des quatre (4) épreuves.

TTI Carbone :

Sera appliquée pour cette catégorie, la réglementation de la Coupe de Marque 2019 en la matière. En exception au présent règlement, les pneumatiques seront fournis par les responsables de la Coupe de Marque.

10h). Crevaision : Procédure – Généralités

Pour toutes les catégories en cas de crevaision d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote devra procéder au remplacement du pneumatique à l'endroit indiqué par le Commissaire Technique. Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivée avant d'avoir signalé sa crevaision. Sinon, la crevaision ne pourra pas être prise en considération.

Un Commissaire Technique nommé à cet effet, notera à chaque épreuve et pour l'ensemble du Championnat, les noms des pilotes ayant procédé au remplacement de pneumatique(s) suite à crevaision, le type de pneumatique remplacé (slick, pluie, avant, arrière) ainsi que la catégorie à laquelle participaient les dits pilotes lors de la ou des crevaisons.

10i) Crevaision d'un pneumatique slick.

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, X30 Junior, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open :

Le pilote devra fournir un pneumatique slick neuf ou usagé acheté à l'organisation lors d'une précédente épreuve du Championnat.

Pour les catégories KFS 145, KFS160. Le pneumatique de secours devra provenir du lot des 8 pneus affectés au championnat.

10j) Crevaision d'un pneumatique pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneumatiques pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneumatique pluie de secours neuf ou usagé avant de procéder au remplacement du pneumatique crevé.

Chaque pilote aura droit à deux pneus pluie de secours pour l'ensemble des quatre (4) épreuves du Championnat et à utiliser uniquement en cas de crevaision.

10k) Pneumatiques pluie.

A chaque épreuve, les pneumatiques pluie seront obligatoirement présentés par les concurrents au délégué technique de l'épreuve, lors de l'enregistrement du matériel le samedi.

10l) Contrôle.

L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et en finale pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs. Les réclamations et appels à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

			Minime	Cadet	Nationale	X30 Junior	KFS 145 KFS 160	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman OPEN
Essais qualificatifs + manches qualificatives + finale	PLUIE	Quantité	Interdit	Interdit	2 AV+2 AR Par épreuve	2 AV+2 AR Par épreuve	Interdit	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR
	SLICK	Quantité	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	4 AV+4 AR	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR
Gestion des pneumatiques			Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
Observations			Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Pour les 4 épreuves	Par épreuve	Par épreuve

11 - ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

La Ligue organisatrice attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros pourront être achetés auprès de l'organisateur.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

Le numéro de course attribué au pilote lors de la première épreuve à laquelle il participera, restera inchangé tout au long du Championnat de Ligue.

Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- Catégorie MINIME : de 800 à 899
- Catégorie CADET : de 1 à 99
- Catégorie NATIONALE : de 100 à 149
- Catégorie KZ2 : de 700 à 799
- Catégorie KZ2 Master de 100 à 149
- Catégorie KZ2 Gentleman de 150 à 199
- Catégorie KFS 145 Kg : de 1 à 99
- Catégorie KFS 160 Kg : de 100 à 199
- Catégorie X30 Junior de 150 à 199
- Catégorie Senior : de 200 à 299
- Catégorie Master : de 400 à 499
- Catégorie Gentleman : de 500 à 599
- Catégorie Open : 600 à 699
- Catégorie TTI Carbone : 1 à 999

12 - CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté, en cas de substitution d'essence.

13 - SECURITE GENERALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

14 – REGROUPEMENTS DES CATEGORIES

14a) Afin de garantir une certaine unité lors de chaque épreuve des Championnats de Ligues, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée.

Les catégories seront regroupées comme suit :

- Minime
- Cadet
- Nationale
- X30 Junior
- KFS 145 Kg – KFS 160 Kg
- KZ2 – KZ2 Master - KZ2 Gentleman
- Senior – Master - Gentleman
- Open
- TTI Carbone

15 - DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat du Sud et Trophée du Sud KFS devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

15a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'essais qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une finale.

15b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi suivant les circuits entre 08h00 et 12h30. Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

15c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

15d) Les essais qualificatifs pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 08 mn, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais qualificatifs, tout arrêt en zone de réparation est interdit. Toutefois en cas d'arrêt, celui-ci est définitif.

15e) L'épreuve se déroulera selon le schéma suivant :

Essais qualificatifs, manches qualificatives et Finale.
Il n'y a pas de repêchage.

15f) Principe de déroulement.

L'épreuve se déroulera de la façon suivante :

Chaque catégorie disputera une manche d'essais qualificatifs, 3 manches qualificatives et une finale.

15g) Attribution des points en manches qualificatives

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^o

2 points au 2^o

3 points au 3^o

4 points au 4^o

5 points au 5^o

Et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le **classement à l'issue des manches qualificatives**

Les éventuels ex-aequo seront départagés en fonction du classement des essais qualificatifs.

15h) Position au départ des manches qualificatives

- **les positions au départ de la manche qualificative 1** seront déterminées par le classement des **essais qualificatifs**.
- **les positions au départ de la manche qualificative 2** seront déterminées par le classement de la **manche qualificative 1**.
- **les positions au départ de la manche qualificative 3** seront déterminées par le classement de la **manche qualificative 2**.

15i) finale : Un pilote ne pourra prétendre participer à la finale que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve. Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

- **les positions au départ de la finale** seront déterminées par le **classement à l'issue des manches qualificatives**.

16 - GRILLE DE DEPART

Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17 - PROCEDURE DE DEPART

17a) Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17b) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

18 - SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

19 - REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

20 - ARRIVEE

Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

21 - PARC FERME

Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

22 - INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

23 - DROITS D'ENGAGEMENT

23a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à **110 €**,

Pour bénéficier de ce tarif, l'engagement doit parvenir à l'organisateur, au plus tard le mercredi de la semaine précédant la course, (J-10, le cachet de la poste faisant foi).

Au-delà de cette date (à partir de J-9), le montant de l'engagement sera de 200 €.

Inscription en ligne est **obligatoire**, via le site **www.karting-midipyrenees.fr**.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.

Aucun engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, **sauf cas de force majeure reconnue, (maladie, accident, etc.)**. De même, aucun engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.

24 – COMMUNICATION DES RESULTATS

24a) Nombre de participants

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux commissaires sportifs et techniques pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

23b) Rapport de clôture :

Les résultats de chaque épreuve du Championnat du Sud et Trophée du Sud KFS devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque épreuve.

25 - DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

Pour chaque non présentation au podium, une pénalité de **20 points** sera appliquée au Classement du championnat du Sud et/ou du Trophée du Sud KFS.

A l'issue du Championnat du Sud et à une date restant à déterminer, aura lieu la Remise des prix et des Trophées 2019

A l'issue du Trophée du Sud KFS, une remise des prix aura lieu avec des trophées offerts par

EVOKART. Tous les pilotes classés au Trophée du Sud KFS seront récompensés.

26 - MEDIA

Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films des Championnats de Ligue, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve et devra se présenter à la Direction de Course.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), toute personne devra **obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité et posséder une assurance RC professionnelle**. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.